

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2008

Procès-Verbal

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2008

L'an deux mille huit, le 4 avril, à vingt heures trente, le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Madame CARRERE, Maire

M. LAINEY, Mme BOULANGER, M. DELEANT, Mme ANGELI, M. BRONCHAIN, M. GUIMARD –
Maires Adjoints

Mlle DESLAGE, Mme MORIN, M. BEAUDET, Mme LOCHOUARN, M MARTINAT, M. HOET, Mme
STADLER, M. SABARD, Mme BOIXEL, M. PILLON, Mme BOURTOL, Mme DUSSOLLE, Mme
LESIEUR-SEBAGH, M. LEMAIRE, Mme COME, M. CAVERS, M. MONEYRON, Mme BALQUET –
Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme BUBEL (pouvoir à Mme BOULANGER),
M. SARAZIN (pouvoir à M. LAINEY),

Nombre de Conseillers en exercice	27
Nombre de Conseillers Présents	25
Nombre de Conseillers Absents	2
Nombre de Conseillers Représentés	2
→Nombre de VOTANTS	27

Madame le Maire constatant le quorum déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 20 heures
40

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame le Maire propose de désigner Madame BOURTOL Sylvie secrétaire de séance.

Mise aux voix, la proposition de Madame le Maire est adoptée à l'UNANIMITE.

POUVOIRS

Madame le Maire fait part à l'assemblée des pouvoirs remis par les membres absents et représentés.

INFORMATION

Madame le Maire fait part d'un accident très grave survenu ce jour sur la RD 17, face au Complexe sportif, ayant entraîné le décès d'un jeune homme de 23 ans et l'hospitalisation de son passager.

Monsieur BRONCHAIN précise qu'une enquête est en cours et qu'une des premières actions sera de contacter le département afin de mener une action prioritaire dans ce virage.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire rappelle les points inscrits à l'ordre du jour.

Elle propose de reporter le point 8, concernant la Première Révision Simplifiée du POS en raison d'un délai trop court.

Madame le Maire propose l'ajout d'un point 12 concernant le Voyage des Personnes Agées qui présente une urgence quant au financement. Monsieur LEMAIRE demande si un document relatif à ce voyage est disponible. Madame le Maire répond par l'affirmative.

Elle indique que, conformément à l'engagement pris d'être le « garant de la démocratie communale », la parole sera donnée à la fin du Conseil municipal aux personnes assistant à la séance.

Mis aux voix, l'ordre du jour est adopté à l'UNANIMITE.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 MARS 2008

Madame le Maire sollicite les remarques éventuelles concernant le procès verbal du Conseil Municipal du 22 mars 2008 (formulaire réglementaire).

Mis aux voix, le Procès-Verbal du 22 mars 2008 est adopté à l'UNANIMITE.

Madame le Maire demande aux Conseillers présents à la séance du 22 mars 2008 de bien vouloir apposer leur signature sur l'exemplaire original dudit procès-verbal.

Madame la DGSA précise que ce procès-verbal réglementaire sera inséré dans le registre des délibérations, consultable par chacun en Mairie.

Monsieur LEMAIRE demande pour quelle raison le procès-verbal du 5 février 2008 n'est pas soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Monsieur LAINEY s'interroge sur la légitimité de l'approbation d'un procès-verbal de séance par des conseillers municipaux n'ayant pas assisté à ladite séance.

DELIBERATIONS

1 - Constitution des Commissions communales

Madame la DGSA rappelle que les membres des commissions communales sont désignés par le Conseil Municipal. Ils peuvent être élus par vote à main levée.

Madame le Maire énumère les fonctions attribuées à chaque Maire Adjoint et aux Conseillers Délégués, ainsi que leurs champs de compétences.

Madame la DGSA explique le rôle des commissions municipales.

Madame le Maire propose que chaque commission représente proportionnellement les trois listes composant le conseil municipal, soit :

- 4 représentants (5 pour trois d'entre elles) des élus de la liste majoritaire
- 2 représentants des élus des listes d'opposition, soit 1 représentant par liste

Elle demande aux listes d'opposition de présenter leur candidat.

Après vote à main levée, les Commissions communales sont constituées à l'UNANIMITE comme suit :

DELEGATIONS DE FONCTIONS DU MAIRE	MAIRES ADJOINTS	CONSEILLERS DELEGUES	COMMISSIONS
INTERCOMMUNALITE --- COMMUNICATION	<u>1^{er} Adjoint</u> M. LAINEY Jean-Gabriel	/	<u>Intercommunalité :</u> - M. LAINEY Jean-Gabriel - M. GUIMARD Bertrand - M. BEAUDET Philippe - Mme BOULANGER Jacqueline - Mme LESIEUR-SEBAGH Valérie - Mme BALQUET Martine <u>Communication :</u> - M. LAINEY Jean-Gabriel - M. HOET David - Mme ANGELI Francine - M. MARTINAT Denis - M. LEMAIRE Jean-Louis - M. MONEYRON Gérard
AFFAIRES SOCIALES, SENIORS ET SOLIDARITES	<u>2^{ème} Adjoint</u> Mme BOULANGER Jacqueline	/	<u>Affaires sociales – Seniors - Solidarités :</u> - Mme BOULANGER Jacqueline - M. BEAUDET Philippe - Mme DUSSOLLE Edith - M. SARAZIN Yves - Mme LESIEUR-SEBAGH Valérie - Mme BALQUET Martine

<p style="text-align: center;">URBANISME, HABITAT</p> <p style="text-align: center;">---</p> <p style="text-align: center;">TRAVAUX</p>	<p style="text-align: center;"><u>3^{ème} Adjoint</u></p> <p style="text-align: center;">M. DELEANT Guy</p>	<p style="text-align: center;">Mme STADLER Lélia</p>	<p><u>Urbanisme - Habitat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - M. DELEANT Guy - Mme STADLER Lélia - Mme ANGELI Francine - M. SARAZIN Yves - M. CAVERS Eric - Mme BALQUET Martine <p><u>Travaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - M. DELEANT Guy - Mme STADLER Lélia - M. BEAUDET Philippe - M. HOET David - M. CAVERS Eric - Mme BALQUET Martine
<p style="text-align: center;">ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE</p>	<p style="text-align: center;"><u>4^{ème} Adjoint</u></p> <p style="text-align: center;">Mme ANGELI Francine</p>	<p style="text-align: center;">/</p>	<p><u>Environnement – Développement durable :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme ANGELI Francine - M. SABARD Alain - M. PILLON Philippe - Mme DUSSOLLE Edith - M. LEMAIRE Jean-Louis - Mme BALQUET Martine

<p>TRANSPORTS, CIRCULATION</p> <p>---</p> <p>RESPECT DES PERSONNES ET DES BIENS</p>	<p><u>5^{ème} Adjoint</u></p> <p>M. BRONCHAIN Christian</p>	<p>M. SABARD Alain Transports</p>	<p><u>Transports - Circulation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - M. BRONCHAIN Christian - M. SABARD Alain - M. LAINEY Jean-Gabriel - Mme STADLER Lélia - M. CAVERS Eric - M. MONEYRON Gérard <p><u>Respect des personnes et des biens :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - M. BRONCHAIN Christian - M. GUIMARD Bertrand - Mme ANGELI Francine - Mme BOURTOL Sylvie - M. CAVERS Eric - M. MONEYRON Gérard
<p>AFFAIRES SCOLAIRES JEUNESSE</p> <p>----</p> <p>ANIMATION/CULTURE</p> <p>-----</p> <p>SPORT ET VIE ASSOCIATIVE</p>	<p><u>6^{ème} Adjoint</u></p> <p>Mme BUBEL Virginie</p>	<p>Mme LOCHOUARN Marie-Pierre Affaires Scolaires</p> <p>Mlle DESLAGE Fanny Jeunesse</p> <p>Mme BOIXEL Florence</p> <p>Mme MORIN Jackye</p>	<p><u>Affaires scolaires - Jeunesse :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme BUBEL Virginie - Mme LOCHOUARN Marie-Pierre - Mlle DESLAGE Fanny - M. MARTINAT Denis - Mme MORIN Jackye - Mme COME Catherine - Mme BALQUET Martine <p><u>Animation et Culture :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme BUBEL Virginie - Mme BOIXEL Flore - Mme BOURTOL Sylvie - M. SABARD Alain - M. PILLON Philippe - Mme LESIEUR-SEBAGH Valérie - M. MONEYRON Gérard <p><u>Sport et Vie associative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme BUBEL Virginie - Mme MORIN Jacqueline - M. HOET David - M. PILLON Philippe - Mme LOCHOUARN Marie-Pierre - Mme LESIEUR-SEBAGH Valérie - M. MONEYRON Gérard

<p style="text-align: center;">FINANCES ET ECONOMIE</p>	<p style="text-align: center;">7^{ème} Adjoint M. GUIMARD Bertrand</p>	<p style="text-align: center;">/</p>	<p><u>Finances - Economie :</u> - M. GUIMARD Bertrand - Mme BOULANGER Jacqueline - M. DELEANT Guy - M. BRONCHAIN Christian - M. LAINEY Jean-Gabriel - Mme COME Catherine - M. MONEYRON Gérard</p>
--	---	--------------------------------------	---

2 - Constitution des Commissions communales particulières

Madame la DGSA indique que les commissions communales particulières ont été différenciées des commissions communales d'étude car elles sont régies par des textes spécifiques :

- La commission communale d'appel d'offres est régie par l'article 22 du Code des Marchés Publics,
- La commission communale de sécurité et d'accessibilité des personnes handicapées par un arrêté préfectoral du 26 décembre 2007,
- La commission communale des impôts directs par l'article 1650 du Code Général des Impôts.

Commission d'appel d'offres :

Madame le Maire présente au Conseil la liste préétablie des candidats de la liste majoritaire et propose aux 2 listes d'opposition d'ajouter le nom de leur candidat.

Monsieur LAINEY rappelle la règle de représentativité retenue, jugeant cette solution « pratique et pragmatique » et invite les listes d'opposition à présenter leurs candidats.

Monsieur MONEYRON propose Madame BALQUET en tant que membre titulaire, et lui-même en tant que membre suppléant.

Madame LESIEUR-SEBAGH propose Monsieur CAVERS en tant que membre titulaire, et Monsieur LEMAIRE, en tant que membre suppléant.

A l'issue du vote à bulletin secret, Mademoiselle DESLAGE procède au dépouillement.

Sont élus à l'UNANIMITE par vote à bulletin secret :

Membres titulaires :

**M. GUIMARD Bertrand
M. DELEANT Guy
Mme STADLER Lélia
M. CAVERS Eric
Mme BALQUET Martine**

Membres suppléants :

**M. LAINEY Jean-Gabriel
Mme BOULANGER Jacqueline
M. PILLON Philippe
M. LEMAIRE Jean-Louis
M. MONEYRON Gérard**

Commission communale de sécurité :

Madame la DGSA donne lecture des articles de l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2007 qui régit la composition des commissions de sécurité.

Madame la DGSA explique que le Maire préside cette commission de plein droit et qu'un suppléant sera désigné par arrêté du Maire. Monsieur DELEANT sera désigné suppléant.

Le Conseil Municipal n'intervient donc pas pour la constitution de cette commission.

Commission communale d'accessibilité des personnes handicapées :

Le délai étant trop court, cette commission sera constituée ultérieurement.

Commission communale des Impôts directs :

Madame le Maire propose le report de la composition de la liste de personnes à proposer au Directeur des Services Fiscaux pour la constitution de cette commission.

Madame la DGSA explique que cette liste est composée de contribuables assujettis aux taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe professionnelle). Il conviendra donc de proposer une liste de 32 contribuables (dont 16 titulaires et 16 suppléants), parmi lesquels le Directeur des Services Fiscaux désignera 8 membres titulaires et 8 membres suppléants.

La durée du mandat est identique à celle du conseil municipal, soit 6 ans.

Les commissaires titulaires ou suppléants de la commission devront remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française
- être âgé de 25 ans au moins
- jouir de leurs droits civils
- être inscrit à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune
- être familiarisé avec les circonstances locales
- Avoir des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission

Cette liste doit respecter une représentation équitable des personnes assujetties à chacune des 4 taxes directes locales. Elle doit être communiquée dans les 2 mois suivant l'élection du Maire au Directeur des Services Fiscaux, soit avant le 22 mai prochain.

Madame la DGSA donne lecture de l'article 1650 du code des Impôts qui définit le rôle et le fonctionnement de cette commission.

3 - Election des Délégués de la commune auprès des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

Vu les articles L. 5211-6 à 8 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire rappelle que l'établissement public de coopération intercommunale est administré par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres parmi leurs membres, au scrutin secret à la majorité absolue. De plus, le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal qui les a désignés. Ce mandat expire lors de l'installation de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Communauté de Communes de l'Etampois

Madame le Maire présente la liste des candidats titulaires et suppléants, parmi lesquels figure Valérie LESIEUR SEBAGH.

Monsieur LAINEY précise que c'est la première fois que la délégation n'est pas uniquement constituée par des élus de la majorité.

Mme la DGSA explique que le vote doit avoir lieu à bulletin secret.

A l'issue du vote, Mlle DESLAGE procède au dépouillement.

Sont élus délégués à la CCE à l'UNANIMITE, par vote à bulletin secret :

Membres titulaires :

- 1^{er} - M. LAINEY Jean-Gabriel**
- 2^e - Mme CARRERE Catherine**
- 3^e - M GUIMARD Bertrand**

Membres suppléants :

- 1^{er} - M. BEAUDET Philippe**
- 2^e - Mme BOULANGER Jacqueline**
- 3^e - Mme LESIEUR SEBAGH Valérie**

Syndicats de Coopération Intercommunale

-Syndicat pour l'Aménagement et l'Entretien de la Juine

Madame le Maire présente la liste des candidats titulaires et suppléants.

Mme la DGSA précise que la compétence pour l'aménagement et l'entretien de la Juine a été transférée à la Communauté de Communes de l'Etampois.

Elle ajoute qu'il s'agit donc d'une élection indirecte et qu'il en sera de même pour le SEDRE car la compétence de la collecte des déchets de la région d'Etampes a également été transférée à la C.C.E.

A l'issue du vote à bulletin secret, Mlle DESLAGE procède au dépouillement.
28 bulletins sont comptabilisés (au lieu de 27).

Monsieur LAINEY propose d'en prendre acte, mais de n'en comptabiliser que 27, tous les bulletins étant identiques.

Sont élus délégués au Syndicat pour l'Aménagement et l'Entretien de la Juine, à l'UNANIMITE, par vote à bulletin secret :

Membres titulaires :

- M. BEAUDET Philippe**
- Mme DUSSOLLE Edith**

Membres suppléants :

- M. MARTINAT Denis**
- M. CAVERS Eric**

-Syndicat des Eaux du Plateau de Beauce

Madame le Maire présente les candidatures.

A l'issue du vote, Mlle DESLAGE procède au dépouillement.

Sont élus délégués au Syndicat des eaux du Plateau de Beauce, à l'UNANIMITE, par vote à bulletin secret :

Délégués titulaires :

- M. BEAUDET Philippe**
- M. LAINEY Jean-Gabriel**

Il n'y a pas de délégués suppléants (statuts EPCI).
Le poste de Vice-Président sera étudié dans un 2^{ème} temps.

-Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Etampes (SIARE)

Monsieur LAINEY présente les candidatures.

A l'issue du vote, Mlle DESLAGE procède au dépouillement.

Sont élus délégués au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Etampes (SIARE), à l'UNANIMITE, par vote à bulletin secret :

Délégués titulaires :

- Madame CARRERE Catherine**
- Monsieur HOET David**

Il n'y a pas de délégués suppléants (statut EPCI)

-Syndicat Intercommunal de Transport du Grand Etampois (SITGE)

Comme pour la communauté de Communes de l'Etampois, Monsieur LAINEY souhaite que l'opposition puisse être représentée au sein de ce syndicat et propose un poste de suppléant.

Messieurs MONEYRON Gérard et LEMAIRE Jean-Louis proposent leur candidature en tant que membre suppléant.

A l'issue du vote, Mlle DESLAGE procède au dépouillement.

Sont élus délégués au Syndicat Intercommunal de Transport du Grand Etampois, par vote à bulletin secret :

Délégués titulaires:

- Monsieur BRONCHAIN Christian (UNANIMITE),**
- Monsieur SABARD Alain (UNANIMITE)**

Délégués suppléants:

- Monsieur DELEANT Guy (UNANIMITE),**
- Monsieur MONEYRON Gérard (MAJORITE par 23 voix POUR, Monsieur LEMAIRE Jean-Louis ayant recueilli 4 voix).**

-Syndicat d'Elimination des Déchets de la Région d'Etampes (SEDRE)

Monsieur LAINEY propose à nouveau qu'un poste de suppléant soit tenu par un membre de l'opposition.

Mesdames BALQUET Martine et LESIEUR SEBAGH Valérie proposent leur candidature en tant que membre suppléant.

A l'issue du vote Mlle DESLAGE procède au dépouillement.

Sont élus délégués au Syndicat d'Elimination des Déchets de la Région d'Etampes (SEDRE) par vote à bulletin secret :

Délégués titulaires :

- Madame ANGELI Francine (UNANIMITE),**

-Madame DUSSOLLE Edith (UNANIMITE),

Délégués suppléants:

-Monsieur HOET David (UNANIMITE)

-Madame BALQUET Martine (MAJORITE par 20 voix POUR, Madame LESIEUR SEBAGH Valérie ayant recueilli 7 voix).

4 - Election du Représentant de la Commune au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de la SEMARDEL (Société d'Economie Mixte d'Actions pour la Revalorisation des Déchets et des Energies Locales)

Madame la DGSA explique que la SEMARDEL est composée d'actionnaires privés (IUNG, Caisse des Dépôts et Consignations, Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne, etc...) et publics (SIREDOM, communes du SIREDOM, et collectivités hors SIREDOM). Son capital est de 716 510 Euros. Morigny-Champigny détient 116 actions, soit 2,47 % de ce capital. Elle est chargée de la gestion de l'écosite de Vert-Le-Grand et elle a reçu délégation de travaux du SIREDOM. Elle précise que la collecte et le traitement des déchets relèvent du SEDRE, qui a délégué la compétence du traitement des déchets au SIREDOM. Le SIREDOM, syndicat interdépartemental, regroupe quant à lui environ cent collectivités, (communes et syndicats intercommunaux, dont le SEDRE). Le SIREDOM a délégué, quant à lui, la compétence du traitement des déchets à la SEMARDEL.

Il s'agit donc de désigner des administrateurs qui représenteront la commune auprès de la SEMARDEL.

A l'issue du vote, Mlle DESLAGE procède au dépouillement.

Sont élues à l'UNANIMITE par vote à bulletin secret :

-Madame ANGELI Francine, représentante de la commune au Conseil d'Administration de la SEMARDEL

-Madame CARRERE Catherine, représentante de la commune à l'Assemblée Générale de la SEMARDEL

5 - Désignation des Délégués de la commune auprès des Organismes extérieurs

Sont désignés à l'UNANIMITE par vote à main levée :

- Mission Locale Sud Essonne
 - Titulaire : Mme BOULANGER
 - Suppléant : Mme LOCHOUARN
- Sécurité Routière
 - Titulaire : M. GUIMARD
 - Suppléant : M. BRONCHAIN (aucun élu des listes d'opposition ne souhaitant se présenter)
- Centre Hospitalier d'Etampes

Madame la DGSA donne lecture du courrier de la DDASS demandant un représentant de la commune de Morigny-Champigny au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier.

- Représentant : Mme BOULANGER

6 - Election des membres du Centre Communal d'Action Sociale

Madame la DGSA explique que le CCAS est un établissement public administratif autonome, ayant son propre Conseil d'Administration et son propre budget.

Il est géré par un Conseil d'Administration composé :

- du Maire qui en est Président de droit,
- de 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal (Délibération du 4 avril 2008)
- de 8 membres nommés par arrêté du Maire, parmi les personnes non membres du Conseil municipal, participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Les membres nommés par le Maire comprennent obligatoirement un représentant :

- des associations oeuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- des associations familiales, désigné sur proposition de l'UDAF,
- des associations de retraités et de personnes âgées du Département,
- des associations de personnes handicapées du Département.

Le recrutement sera fait par voie d'affichage et de presse.

Monsieur LAINEY présente au Conseil Municipal la liste des membres à élire à bulletin secret. (6 membres de la liste majoritaire et 1 membre par liste d'opposition).

Madame la DGSA indique qu'un guide du CCAS sera remis à chacun des membres.

A l'issue du vote, Mademoiselle DESLAGE procède au dépouillement.

Sont élus membres du C.C.A.S. par vote à bulletin secret :

A l'UNANIMITE :

- Mme BOULANGER Jacqueline
- Mme DUSSOLLE Edith
- Mme MORIN Jackye
- M. BEAUDET Philippe
- M. LAINEY Jean-Gabriel
- M. SARAZIN Yves
- M. MONEYRON Gérard

A la MAJORITE par 26 voix POUR :

- Mme COME Catherine

7 - Délégation des attributions du Conseil Municipal à Madame le Maire

Madame la DGSA donne lecture de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui définit les délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire.

Monsieur LAINEY indique qu'il est décidé de reporter dans un délai de trois mois le vote des délégations indiquées aux points numéros 2, 3, 5, 15, 16, 17, et 21 de l'article. De plus il précise que sur les 22 possibilités d'attributions prévues par le CGCT, seules 19 ont été retenues, celles prévues aux alinéas 18, 19 et 20 ayant été écartées. Il précise que les attributions définies aux alinéas 2, 3, 5, 15, 16, 17 et 21 feront l'objet d'une nouvelle délibération dans 3 mois afin d'en déterminer le cadre et les limites.

Monsieur LEMAIRE rappelle que le vote doit avoir lieu d'après une délibération, et non au vu d'un article du CGCT.

Madame le Maire répond que le document légifrance a été utilisé pour le vote à défaut d'une délibération, dans un souci de délai et d'efficacité afin de prendre certaines décisions urgentes très rapidement.

Monsieur LEMAIRE rappelle néanmoins que le Conseil Municipal doit voter sur une délibération en bonne et due forme.

Il remarque que les montants du point 4 pourraient être précisés, et que ce point ne fait pas l'objet d'un

report comme les autres points dont le cadre reste à définir.

Monsieur LAINEY explique que le point 4 laisse apparaître la réponse au sein même du texte : « montant inférieur à un seuil défini par décret ».

Monsieur LEMAIRE demande également des précisions sur le point 8, concernant les modalités de reprise des concessions funéraires.

Monsieur LAINEY indique que les reprises se dérouleront conformément aux dispositions prévues dans le cadre de la législation funéraire.

Madame le Maire sollicite le vote des membres du Conseil Municipal et rappelle l'importance et le caractère urgent de cette délibération.

Après en avoir délibéré, la liste des attributions du Conseil Municipal à Madame le Maire est adoptée à la MAJORITE par 26 voix POUR et 1 voix CONTRE.

URBANISME

8 - Première Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) pour la modification du zonage de la rue des Ponts POINT REPORTE

9 - Deuxième Modification du POS pour la modification du zonage du terrain d'assiette de la station d'épuration des Hameaux de Bonvilliers et La Montagne

Cette modification du POS a pour objet de permettre l'implantation de la station d'épuration des eaux usées des hameaux de Bonvilliers et La Montagne, en modifiant les articles 1, 6, 7, 8 et 13 de la zone NC.

L'enquête publique s'est déroulée du 24 janvier au 23 février 2008.
Deux observations ont été portées sur le registre d'enquête publique.
Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable au projet.

Monsieur DELEANT ajoute que ce projet avait été initialement lancé par l'ancienne équipe municipale. Il précise que les 2 remarques portées sur le registres étaient également favorables.

Madame le Maire sollicite d'éventuelles questions.

A la question de Monsieur MONEYRON, Monsieur DELEANT répond qu'il n'y avait en effet pas de numéro de parcelle sur les documents remis aux conseillers.

Mise aux voix la deuxième modification du POS est adoptée à l'UNANIMITE.

10 - Revalorisation annuelle de la participation pour non réalisation d'aires de stationnement

Suite à l'observation de Monsieur le Sous-Préfet d'Etampes, le Conseil municipal est invité à :

- 1 rapporter la délibération en date du 4 juillet 2007 portant la participation pour non réalisation d'aires de stationnement à 13 710,94 € par place manquante
- 2 adopter, en remplacement, une nouvelle délibération fixant cette participation à 12 914,06 €.

Monsieur DELEANT explique que la délibération a été transmise tardivement en mars en Sous-Préfecture, et qu'il y figurait une erreur ; en effet la loi SRU de décembre 2000 n'a pas rapporté la loi de 1985, ayant laissé subsister deux régimes différents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE :

- rapporte la délibération du 4 juillet 2007
- fixe la participation pour non réalisation d'aires de stationnement à 12 914,06 €.

PERSONNEL

11 - Création d'un poste d'Adjoint d'Animation Principal 2^e classe, après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 4 mars 2008

Madame la DGSA explique qu'il ne s'agit pas d'un nouvel emploi, mais d'une transformation vers un grade supérieur pour un agent qui remplit les conditions. Le grade précédent sera supprimé après avis du Comité Technique Paritaire composé à parts égales de membres du personnel et du Conseil Municipal.

A la question de Monsieur LEMAIRE, Madame la DGSA indique qu'il n'y a pas eu de CTP, comme il était prévu en février 2008, en raison du calendrier électoral. Elle ajoute que les postes non pourvus seront supprimés au cours d'une prochaine réunion de CTP.

Mise aux voix, la création d'un poste d'Adjoint d'Animation Principal 2^{ème} classe est adoptée à l'UNANIMITE.

AFFAIRES SOCIALES

12 - Voyage des Personnes Agées

Madame le Maire justifie l'ajout de ce point ce soir, en raison de l'urgence des réservations.

Madame BOULANGER indique que ce voyage a été préparé par Madame GUERIN et qu'il se déroulera cette année en Bourgogne. Les tarifs ont été calculés sur la base de 30 participants, pour un montant total de 21 725 euros.

La commune financera un tiers du coût comme les années passées. Restera à la charge des personnes de la commune âgées de 70 ans et plus un montant de 482 euros avec la possibilité de régler en plusieurs fois. Le coût pour les personnes extérieures ou de moins de 70 ans qui souhaiteront participer sera de 724 euros.

Madame DUSSOLLE aimerait connaître le nombre de places assises dans le bus qui sera utilisé.

Madame BOULANGER répond que le bus dispose de 50 places.

Mise aux voix, les modalités d'organisation et de financement sont adoptées à l'UNANIMITE.

INFORMATIONS

Conseil municipal :

Madame la DGSA donne lecture de l'article 2121-8 du C.G.C.T. qui définit les modalités du règlement intérieur du Conseil Municipal.

Monsieur LAINEY indique que ce document régira les séances du Conseil Municipal pour une durée de 6 ans. Il souhaite que ce document soit élaboré pour être présenté en septembre. Il y aura lieu de créer à cet effet une commission spécifique dans laquelle chaque liste sera représentée.

Il informe de plus qu'un conseil municipal des jeunes sera mis en place en septembre 2008.

Château :

Monsieur DELEANT informe qu'un refus de permis de construire a été signé le 27 mars par Madame le Maire.

Monsieur CAVERS aimerait connaître le devenir du château. Il s'inquiète de son entretien ultérieur et du risque de délabrement.

Madame le Maire indique qu'elle a défendu dans l'immédiat les intérêts de la commune, à savoir éviter le problème du stationnement, préserver l'espace boisé, et permettre aux Morignacois de profiter éventuellement du parc. Elle ajoute qu'un rendez-vous a été fixé avec l'architecte et qu'une discussion aura lieu avec le promoteur. Elle informera régulièrement le Conseil Municipal sur l'évolution de ce dossier.

Monsieur LEMAIRE souhaite savoir si des frais de poursuite en justice ont été provisionnés.

Monsieur GUIMARD répond qu'il ne voit pas pourquoi aller en justice.

Finances :

Monsieur GUIMARD informe que comme annoncé lors de l'installation du Conseil Municipal, le Cabinet KOPFFLER a commencé un audit financier. Il invite les personnes présentes à assister au débat d'orientation budgétaire (D.O.B.) qui aura lieu le 8 avril.

Dossiers à suivre :

Concernant les fêtes et cérémonies à venir, Madame le Maire assure que ces événements seront organisés dans les meilleures conditions possibles.

Monsieur MONEYRON observe qu'il convient de prendre certaines décisions rapidement pour la bonne organisation de la fête de l'été.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 23 heures 10.

La séance étant close, Madame le Maire donne la parole aux personnes de l'assistance souhaitant s'exprimer.

Le Maire,
C. CARRERE

Le secrétaire de séance,
S. BOURTOL

Adopté en séance de Conseil Municipal du 14 mai 2008.